

DEPARTEMENT DU FINISTERE Syndicat des eaux  KERBALAEN	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS Du Comité Syndical Réunion ordinaire du 22 JUIN 2026
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation
6	6	15/06/2026

N° délibération	Objet
2026 - 11	Vote de la convention de services par la SAUR

Le 22 JUIN 2026 à 17 heures 30, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi à la mairie de Loqueffret sous la présidence de Louis-Marie Le Guillou, Président.

Étaient présents :

Membres du Comité :

LANNEDERN : Pauline CARO

LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU

LE CLOITRE PLEYBEN : Sandrine BALAY

BRENNILIS : Dominique COADOUR

PLEYBEN : Patrick NEUMANN

Pouvoirs : à donner pouvoir à Monsieur Le Guillou Louis-Marie

Invités : Audrey RICORDEL, Gaëtan CADUDAL, Jean-François DUMONTEUIL

Secrétaire de séance : Pauline CARO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2321-2

Après présentation par la SAUR et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité,

- De signer la convention de services pour l'exploitation de la ressource, de la station de traitement de l'eau, des réservoirs et de la télésurveillance par la SAUR renouvelable tacitement pour 2 ans jusqu'au 22/02/2028.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président, Louis-Marie Le Guillou

